



En novembre **JE VOTE CGT** la couleur de l'intérêt général

EMPLOI, SALAIRE, RECONNAISSANCE : UNE JUSTICE ET UN BESOIN

NOTRE CONSTAT

Une évolution du salaire national de base bien inférieure à l'inflation, un système de classification des postes empoussiéré, une reconnaissance des diplômes malmenée... Nos directions contournent régulièrement les règles et les représentants du personnel en individualisant toujours plus la rémunération afin de la tirer vers le bas. Pour la CGT, le salaire correspond à la rémunération des qualifications. Ces qualifications appartiennent à chaque salarié.e qui les fait progresser tout au long de sa vie professionnelle grâce, notamment, à la formation professionnelle continue. C'est pourquoi la CGT revendique la création de nouvelles écoles de métiers, dites « École énergie » remettant au cœur la transmission des plus anciens aux plus jeunes.

SNB, DE QUI SE MOQUE-T-ON ?
Les employeurs continuent leur provocation en proposant toujours une régression du pouvoir d'achat avec une augmentation scandaleuse de seulement 0,2 % pour 2020.

LA CGT REVENDIQUE

- **La reconnaissance des qualifications.**
- **200 € net d'augmentation mensuelle** de salaire pour tous a minima pour rattraper la perte de pouvoir d'achat de ces dernières années,
- **Un système de rémunération digne valorisant le parcours professionnel des agents** en s'appuyant :
 - sur un premier niveau de grille pour un agent sans diplôme et sans expérience en portant immédiatement le Smic à 1 800 € brut par mois (environ 1 400 € net),
 - un calage des salaires d'embauche par diplôme à partir de ce Smic soit :
CAP-BEP = 1,2 fois le SMIC,
BAC = 1,4 x SMIC,
BAC + 2 = BTS / DUT 1,6 x SMIC,
BAC + 3 = LICENCE 1,8 x SMIC,
BAC + 5 = MASTER / INGÉNIEUR 2 x SMIC,
BAC + 8 = DOCTORAT 2,3 x SMIC.
- **La prise en compte de l'ancienneté** dès l'embauche (aujourd'hui, les trois premiers échelons sont inutilisés entraînant une stagnation en début de carrière).
- **Mais aussi la reconnaissance :**
 - Des formations et des diplômes obtenus en formation continue.
 - De l'expérience professionnelle dans le poste occupé via un reclassement fondé sur une grille objective de critères : « prise de fonction », « autonome », « confirmé ».
- **La mise en place :**
 - « D'emplois repères de branche » garantissant un classement cohérent entre les entreprises.
 - De l'égalité femme-homme : reconnaissance des compétences, égalité salariale.
 - De critères de classification non discriminatoires.

LA CGT REVENDIQUE

Afin de répondre aux enjeux industriels et environnementaux, la FNME CGT revendique la création d'un service public de l'énergie.

Cela permettrait de créer plus de 30 000 emplois à l'horizon 2030 pour :

- Répondre aux enjeux environnementaux (ENR, économie d'énergie).
- Assurer un service de proximité (accueils physiques, plateforme téléphonique, dépannage...).
- Garantir la sécurité et la sûreté de la distribution, du transport et de la production de l'énergie
- Développer un mix énergétique équilibré de production intégrant les ENR, les filières hydraulique, thermique et nucléaire...).

EN NOVEMBRE UNI.E.S POUR TA CGT,
1^{RE} ORGANISATION SYNDICALE DE LA BRANCHE DES INDUSTRIES ÉLECTRIQUES ET GAZIÈRES !